



AMÉLIORER LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DES MODALITÉS DE LIVRAISON.

OBJECTIF Réduire le trafic induit par les livraisons et la pollution atmosphérique qu'elles génèrent.

Document Source PPA 2016-2020 - Action B5

Secteur concerné Mobilité – Transports (Transport de marchandises)

Public concerné Tout public

Pilote(s) de l'action EPCI et communes

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Afin d'améliorer les performances environnementales des modalités de livraison, il est envisagé d'introduire des objectifs en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques générées par le trafic lié aux livraisons dans la charte de livraison en vigueur sur une partie de la zone PPA et de l'étendre sur toute la zone.

Pourquoi cette mesure?

Dans le cadre de l'application de l'article 28-1 de la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI) relatif aux PDU, le plan particules prévoit l'analyse de l'impact sur la qualité de l'air généré par une évolution de l'approvisionnement des commerces en ville (évolution des modes de livraisons de marchandises et des horaires de livraison).

Les activités économiques engendrent un trafic routier important, les flux sont estimés à une livraison/emploi/semaine. En proportion, les flux semblent plus importants sur le centre-ville de Toulouse où 10 400 livraisons par jour en moyenne sont dénombrées (source CUTM). Par ailleurs, l'augmentation de la demande de livraisons rapides provoque un morcellement des livraisons par des camionnettes dont le taux de charge tend à se réduire. De même, il est observé un développement des deux-roues motorisés pour les livraisons. Ces évolutions induisent une augmentation de la pollution de l'air générée par les activités de livraison.

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- 2016-2020

Partenaires associés

- SMTC
- Syndicats de transporteurs

MOYENS MIS EN OEUVRE

Charte de livraison en centre ville de Toulouse :
<https://www.toulouse.fr/web/commerce/-/charte-livraison-?redirect=%2Fweb%2Fcommerce%2Flivraisons>



FINANCEMENT

Estimation du coût global

Partenaires financiers

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air
escomptée

Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs

Les effets attendus de cette action n'ont pas été quantifiés.

INDICATEURS DE SUIVI

Intégration de dispositions sur la qualité de l'air et la pollution atmosphérique dans la charte de livraisons :

- Ville de Toulouse :
 - 2017 : La charte intègre la qualité de l'air avec l'éviction des livraisons en véhicules diesels sur certaines tranches horaires et livraisons en véhicules électriques autorisées 24h/24h.
 - Fin 2017 : Le périmètre de la charte a été étendu de l'hyper centre jusqu'au bord du canal. Les tranches horaires pour les véhicules électriques seront désormais autorisées aux véhicules GNV.

Nombre de communes signataires de la charte :

- 2017 : 1 commune (Toulouse)

Commentaire général sur l'action et son avancement

Action en cours 

La ville de Toulouse a mis en œuvre une charte de livraison en centre-ville, lieu de nombreuses livraisons quotidiennes. Elle est la seule commune à avoir prévu cette action.

Toulouse Métropole mène des travaux en parallèle concernant un plan de déplacements des marchandises pour une approche rationalisée de la logistique sur l'agglomération (fiche action n°25)

Actions de la Feuille de Route associées à l'action B5

N°	Action(s)	Pilote(s)
24	Gestion déchets	SICOVAL
25	Mise en œuvre d'un plan de déplacements marchandises	Toulouse Métropole
26	Réalisation de contrôle sur les dispositifs de réduction des émissions polluantes des véhicules lourds	DREAL
62	Livraison mutualisée de primeurs au marché Victor Hugo de Toulouse	Toulouse Métropole